

ARRÊTÉ N°A _0095_06_26 PORTANT SUR LE CHANGEMENT DE LIEU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026

Le Maire de la Commune d'Issou,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles et l'article L.2121-7 désignant la mairie comme lieu de réunion du Conseil municipal, mais permettant de changer le lieu de réunion du Conseil à condition de ne pas contrevenir au principe de neutralité, de respecter les conditions d'accessibilités et de sécurité nécessaire,
Vu le passage en vigilance rouge canicule du département des Yvelines, depuis le dimanche 21 juin midi,

Considérant la chaleur importante mesurée dans la mairie du fait de la canicule, avec une moyenne de 29°,
Considérant dès lors que réunir le Conseil municipal dans un lieu moins chaud permet d'une part à plus de public de participer à la réunion, et, d'autre part, à tous les élus de pouvoir venir en séance, sans gêne due à la chaleur,
Considérant que la salle Rodin est une salle de réunion qui correspond au critère de neutralité, d'accessibilité, de sécurité et qu'elle bénéficie d'une température plus clémente en temps de canicule,
Considérant que la convocation pour la séance du Conseil municipal du 23 juin 2026 a été envoyée dans les délais réglementaires le 17 juin 2026,
Considérant que le changement de lieu de la séance du Conseil municipal du 23 juin 2026 est transmis à la population par tous les canaux de communication,
Considérant l'accord de l'ensemble des têtes de listes siégeant au Conseil municipal pour ce changement de lieu,

ARRÊTE

Article 1 : La séance du Conseil municipal qui devait se tenir en mairie le 23 juin 2026 à partir de 20h00 se tiendra en salle Rodin, même date, même heure.

Article 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de VERSAILLES, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Article 3 : Le présent arrêté est transmis au contrôle de légalité et aux services de la commune d'Issou.

Publié le : 23 juin 2026

Fait à Issou le 22 juin 2026,

Le Maire,



Julien PETIT

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com